



Accroître la capacité du football français à accueillir de nouvelles licenciées

Au-delà de l'événement sportif qu'elle représente, la Coupe du Monde Féminine 2019 doit permettre de laisser une empreinte durable pour le développement du football féminin en France.

Le plan Héritage 2019 est conçu pour donner des atouts structurels pour le football féminin.

Il porte sur trois niveaux d'action différents :

La structuration des clubs

L'augmentation de la pratique féminine suppose de faire émerger des sections féminines plus nombreuses sur le territoire, et des clubs mieux structurés pour encadrer les joueuses, depuis la base jusqu'au plus haut niveau. Le label Ecole Féminine de Football doit notamment permettre d'atteindre ces objectifs.

Les infrastructures

Le développement de la pratique féminine suppose que chaque club puisse disposer d'assez de terrains pour avoir assez de créneaux pour organiser les matchs et les entraînements des nouvelles pratiquantes. Il suppose également que les infrastructures (vestiaires par exemple) soient adaptées pour l'accueil du public féminin. La FFF souhaite pour ce faire mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement des investissements réalisés dans ces domaines.

La formation

L'accueil d'un nombre de licenciées plus important dans des conditions optimales suppose de renforcer la capacité d'encadrement des clubs, que ce soit au niveau des éducateurs, des arbitres et des dirigeants. L'objectif de mixité sur le terrain et dans les instances repose en outre sur notre capacité à faire émerger une nouvelle génération de femmes dirigeantes. Afin de remplir ces deux objectifs, la politique de formation des femmes et des encadrants du football féminin est renforcée.



PLAN HERITAGE 2019

Responsable du dispositif "Structuration des clubs"

Cynthia Truong - +330(1)44317405 - ctruong@fff.fr

Responsables du dispositif "Infrastructures"

Michaël Langot - +330(1)44317494 - mlangot@fff.fr

Cynthia Truong - +330(1)44317405 - ctruong@fff.fr

Responsable du dispositif "Formation"

Sonia Andamollo - +330(1)44317331 - sandamollo@fff.fr

P	R	Ê	T	S
PLAISIR Plaisir de jouer à tout âge et tout niveau	RESPECT Respecter l'adversaire, l'arbitre, l'encadrement	ENGAGEMENT Engagement du corps et du coeur	TOLÉRANCE Exemplaire dans l'accueil de toutes les aptitudes	SOLIDARITÉ Solidarité du football français et du sport d'équipe

A l'occasion de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 organisée en France PLAN HERITAGE 2019



PROGRAMME Héritage 2019

www.fff.fr



PROGRAMME Héritage 2019



La structuration des clubs

Pourquoi ?

Développer la création de sections féminines dans les clubs par une aide à leur structuration

Qui ?

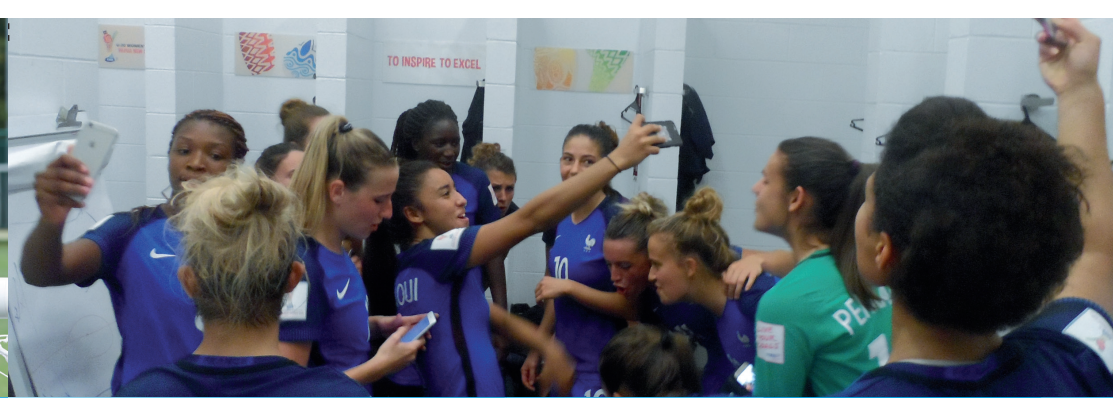
Clubs affiliés à la FFF

Quoi ?

La FFF poursuit le déploiement du **Label Ecole Féminine de Football** pour tous les clubs structurant la pratique féminine dans les catégories de jeunes. Les clubs sont évalués sur la base de critères incontournables qui répondent à des exigences portant sur les 4 piliers du projet club : le projet associatif, le projet sportif, le projet éducatif et le projet de formation de l'encadrement. Ce label délivré à trois niveaux (Or, Argent, Bronze) permet aux clubs lauréats de bénéficier de dotations (diplômes, plaques, matériel d'entraînement). En 2019, tous les clubs labellisés bénéficieront d'une **dotation complémentaire** : kit comprenant des silhouettes (maillots, shorts, chaussettes) et du matériel d'entraînement,...

Plus d'infos ?

Pour candidater, rendez-vous sur Footclubs ou contacter en priorité le conseiller technique de son district ou de sa ligue régionale d'appartenance chargé du déploiement de ce dispositif.



Les infrastructures

Pourquoi ?

Améliorer les conditions d'accueil et de pratique des licenciées à travers un programme d'investissements ambitieux.

Qui ?

Clubs affiliés à la FFF et collectivités locales

Quoi ?

La FFF prévoit **un système de financement dédié à des projets d'infrastructures sportives** visant à s'adapter au développement de la pratique féminine, par un **abondement de 20%** sur l'ensemble des aides attribuées aux projets d'équipements consacrés au développement de la pratique féminine dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (chapitre Equipement). Les investissements envisagés doivent permettre la création ou l'amélioration d'aires de jeu, d'éclairages, de club house ou de vestiaires.

Plus d'infos ?

Pour déposer un dossier de demande de financement, contacter en priorité son district ou sa ligue régionale d'appartenance, ou aller sur le site Internet de la FFF (rubrique FAFA).



La formation

Pourquoi ?

Développer la formation d'éducateur(ice)s, de dirigeant(e)s et d'arbitres, afin de féminiser l'encadrement des clubs et de renforcer l'encadrement d'équipes féminines.

Qui ?

Licenciées de la FFF – Clubs affiliés à la FFF

Quoi ?

La FFF prévoit **3 dispositifs de cofinancement** de formations :
1 / L'utilisation illimitée de bons de formation de 25 Euros par des femmes s'engageant dans des formations d'éducatrices, de dirigeantes et d'arbitres dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur et dans la limite des frais pédagogiques de la formation
2 / La majoration des bourses formation d'éducateurs/éducatrices encadrant une équipe féminine (tout diplôme à partir du BMF) dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur
3 / La majoration des bourses formation d'éducateurs/éducatrices pour des clubs disposant d'une école ou d'une section féminine (tout diplôme à partir du BMF) dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur

Plus d'infos ?

Pour déposer un dossier de demande de cofinancement ou utiliser des bons formations, contacter en priorité sa ligue régionale d'appartenance (Institut Régional de Formation du Football) ou aller sur le site Internet de la FFF ou de la Ligue régionale (rubrique formation).